

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CL304

présenté par

Mme Olivier, Mme Coutelle, Mme Orphé, Mme Tolmont, Mme Lacuey, M. Rouillard, M. Sirugue  
et Mme Gueugneau

-----

#### ARTICLE 15

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Ces lieux d'hébergement répondent aux critères d'hygiène et de sécurité indispensables au confort des personnes accueillies et leur assurent protection contre toute forme de violence ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile, et en particulier les hébergements d'urgence sont dans un état de propreté et de sécurité indigne. Cet amendement vise à élever les niveaux d'hygiène et de sécurité de ces lieux.